

2007 — 2010

# PLAN ORGANISATIONNEL

## ÉTABLIR UNE ORIENTATION POUR LES DIRECTEURS DES MUSÉES D'ART

Les directeurs des musées d'art jouent un rôle précieux et vital au sein de la société, car ils facilitent la diffusion et la préservation de l'art visuel. Pour assumer ce rôle d'architectes sociétaux et de leaders sociaux, ils doivent posséder des connaissances et des compétences variées et s'acquitter de diverses responsabilités, ce en quoi les aide l'ODMAC. Le présent plan organisationnel situe les directeurs de musées d'art dans le cadre plus élargi de leur mission sociale et énonce le rôle de l'ODMAC au sein de leur profession.

L'ODMAC poursuit un triple but axé sur les besoins de ses membres en matière de représentation et sur leurs besoins opérationnels et professionnels :

- Capacité organisationnelle – assurer la stabilité financière, pourvoir en ressources humaines adéquates, émettre des communications distinctives en temps opportun et optimiser l'efficacité générale de l'organisation.
- Services aux membres – accroître la capacité et l'efficacité des directeurs des musées et des galeries d'art par le biais du développement professionnel, d'initiatives de recherche et d'activités de promotion et de défense de leurs intérêts.
- Développement sectoriel – sensibiliser davantage, mieux faire connaître et apprécier les arts visuels par le public, les gouvernements et les agences du secteur.

Lors des consultations qui ont précédé l'élaboration du présent Plan organisationnel, l'idée de renforcer l'ODMAC a reçu un accueil favorable. Ce plan réaffirme notre mandat et nos fonctions fondamentaux et en décrit la pertinence et la mise

en œuvre. L'ODMAC compte des membres d'un océan à l'autre du pays et répond aux besoins variés de directeurs de différents types de musées d'art – qu'il s'agisse de galeries d'art universitaires, d'instituts de taille moyenne ne collectionnant pas d'art contemporain ou de grands musées d'art qui possèdent de vastes collections. « Nous créons des liens entre nos membres des quatre coins du pays par les expériences, les récits et les solutions que nous avons en partage. »

L'ODMAC entre dans une nouvelle phase où les notions de productivité, d'efficacité et de pertinence prendront une plus grande importance encore. En tant que chefs de file du secteur muséal et du secteur des arts visuels, les directeurs des musées d'art voient dans leur adhésion à l'ODMAC l'occasion de se regrouper et de mieux participer au discours. L'ODMAC entend continuer de soutenir une relation constructive et harmonieuse avec les autres partenaires du secteur des arts visuels. Avec le soutien du Conseil des Arts du Canada, nous sommes heureux d'assurer la participation de notre communauté et de contribuer à l'avancement des arts visuels au Canada.

« Nous créons des liens entre nos membres des quatre coins du pays par les expériences, les récits et les solutions que nous avons en partage. »

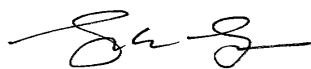
## PRÉAMBULE

Le processus de planification organisationnelle sous-entend une démarche assez impressionnante. Il faut passer à travers des quantités phénoménales de notes d'entrevues, réécouter de nombreux enregistrements et traduire des idées complexes en un outil pratique et bien structuré.

Ce qui a rendu la démarche très gratifiante, toutefois, c'est le vif intérêt manifesté par les membres envers l'ODMAC et leur désir que l'organisation devienne une composante active et utile de leur vie professionnelle.

Presque tous les membres ont participé au processus, que ce soit lors d'une téléconférence, d'une rencontre de comité, d'une entrevue privée ou de la réunion de Montréal. Je suis reconnaissant de votre contribution et je remercie tous les membres de leur soutien financier à l'ODMAC.

Je tiens également à remercier le ministère du Patrimoine canadien, par l'entremise de son Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens, ainsi que le Conseil des Arts du Canada, pour leur appui soutenu à l'ODMAC, à ce projet en particulier et à tout le secteur des arts visuels.



Shawn Van Sluys  
Directeur général

Canada



Canadian Heritage  
Patrimoine canadien



Canada Council  
for the Arts  
Conseil des Arts  
du Canada

## TABLE DES MATIÈRES

### Un exercice d'écoute

- Téléconférences, entrevue, plans d'action des comités, recherche d'archives

### Méthodologie du processus de planification

- Six étapes

### Historique de l'organisation

- L'ODMAC a été créée dans les années 1960 et a récemment été instituée en personne morale.

### Mandat et objectifs

- L'ODMAC est un forum d'échange d'information qui vise à offrir des communications éclairées et collégiales et à élaborer et maintenir des normes de déontologie et de pratique pour les directeurs de musées d'art.

### Governance et fonctionnement

- Conseil d'administration, directeur général, comités permanents, membres

### Principes directeurs et caractéristiques déterminantes

- Qui nous sommes

### Fonctions

- Développement professionnel
- Promotion et défense des intérêts
- Recherche
- Communication

### Aperçu des questions d'intérêt et des projets : activités de l'ODMAC

#### Priorités : 2007-2008

#### Mise en œuvre : Plans d'action et résultats visés 2007-2010

- Stratégies
- Résultats visés à long terme
- Plans d'action des comités

## UN EXERCICE D'ÉCOUTE

### Besoin de planification stratégique

L'une des forces de l'ODMAC, c'est la grande participation de ses membres. L'ODMAC a été créée pour être un forum de directeurs qui favorise le développement, le partage de nouvelles idées et le soutien des pairs. Elle a aussi été créée pour répondre aux besoins des galeries publiques qui évoluaient dans un environnement de plus en plus complexe au cours des années 1960 et 1970. À cause de cette question de propriété, il est impératif que l'exercice de planification soit orienté et facilité par le conseil d'administration et le directeur général, mais il faut aussi que l'orientation stratégique de l'organisation soit déterminée au terme d'une importante consultation auprès des membres.

L'ODMAC n'a jamais été dotée d'un plan organisationnel, d'un plan stratégique ou d'un plan d'affaires. Ses activités ont toujours été déterminées par son conseil d'administration, en fonction de préoccupations immédiates. Les études de recherche ont été confiées à des consultants externes et financées à même les cotisations des membres et les subventions. Malgré le manque de mémoire organisationnelle et de continuité opérationnelle, le rôle de l'ODMAC en tant qu'organisation nationale de service dans le milieu des arts est bien établi. À la fin de ce processus de planification organisationnelle, il faudra déterminer l'orientation à donner à l'ODMAC pour en faire une organisation influente dans le secteur des arts visuels, tant sur la scène nationale qu'internationale, et pour la positionner clairement par rapport à d'autres associations nationales et régionales.

### Rapport de Catherine Cole sur certains enjeux déterminants

En 2004, l'ODMAC a confié à Catherine C. Cole le mandat d'étudier certaines questions d'importance pour les musées et les galeries d'art. Son rapport final, intitulé « *Portrait of Canadian Public Art Galleries and Museums* » a été publié en mai 2005. (Le financement en a été assuré par le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens du ministère du Patrimoine canadien et par les cotisations des membres de l'ODMAC). Le rapport présente six études de cas représentatives des musées et galeries d'art du Canada. Catherine Cole a déterminé que les principaux enjeux des galeries et musées d'art canadiens avaient trait à l'identité, la démographie, la complexité, les ressources humaines et le budget. Son rapport se terminait par une liste des « prochaines étapes », à savoir des recommandations stratégiques auxquelles elle invitait l'ODMAC à donner suite.

Le présent plan organisationnel examine comment l'ODMAC peut mettre en œuvre les recommandations à long terme et à court terme du rapport, dans le contexte organisationnel et politique actuel. Les questions d'ordre stratégique, opérationnel et sectoriel soulevées dans le rapport Cole ont été déterminantes dans le processus décisionnel de l'ODMAC.

Après avoir consulté les directeurs des musées d'art dans le cadre de conversations structurées, nous avons établi nos priorités et conçu un plan d'action qui nous permettra d'assurer notre croissance.

# MÉTHODOLOGIE DU PROCESSUS DE PLANIFICATION

Le plan organisationnel de l'ODMAC a été réalisé en six étapes principales :

## **Téléconférences**

Le directeur général a animé cinq téléconférences auxquelles ont participé environ 60 membres de l'ODMAC.

Objectif : Déterminer ...

- comment les membres de l'ODMAC perçoivent le but, la fonction et les valeurs de l'organisation;
- quelles sont les questions ou activités prioritaires à leurs yeux.

## **Plans d'action des comités**

Les présidents des comités permanents ont animé des discussions d'une heure dans le cadre des réunions de leurs comités respectifs, sur la stratégie à plus long terme de l'ODMAC pour chacun d'entre eux.

Objectif : Établir...

- un plan opérationnel d'un an pour chaque comité;
- les descriptions, rôles et objectifs des comités;
- des stratégies pour leur assurer efficacité et utilité.

## **Conversations informelles**

Conversations informelles (en personne et au téléphone) avec des membres individuels.

Objectif : Comprendre les questions les plus pertinentes aux yeux des membres, celles qui s'appliquent le mieux à leur propre situation; écouter les membres sur leurs perceptions de l'organisation dans son ensemble.

## **Discussion libre lors d'une assemblée de l'ODMAC**

Sur la base de l'information recueillie lors de trois séances prévues à cette fin, le directeur général a préparé une ébauche du plan organisationnel qui a fait l'objet d'une présentation d'une demi-journée lors de l'assemblée de l'ODMAC à Montréal, le 28 mai 2007.

Objectif : Permettre aux membres de réagir au plan et de suggérer des modifications ou des précisions avant l'adoption de la version définitive du Plan organisationnel triennal par le conseil d'administration de l'ODMAC.

## **Lac à l'épaule du conseil d'administration de l'ODMAC sur la planification des politiques**

Le conseil d'administration et le directeur général se sont réunis pendant deux jours, les 5 et 6 juillet, à Charlottetown, pour terminer la version définitive de ce document, discuter de sa mise en œuvre et préparer des politiques de gouvernance et de fonctionnement, de même qu'une politique sur l'autorité exécutive.

## **Révision des règlements administratifs avec le comité des affaires juridiques**

À l'automne 2007, le comité des affaires juridiques révisera les règlements administratifs et recommandera au conseil d'administration d'y apporter des modifications. Ces recommandations seront transmises aux membres deux mois avant l'AGA de 2008 au cours de laquelle elles seront soumises à l'adoption. Les articles régissant les membres et le conseil d'administration ont particulièrement besoin d'être révisés.

## HISTORIQUE DE L'ORGANISATION

L'Organisation des directeurs des musées d'art du Canada a été fondée en 1964 pour promouvoir des normes professionnelles auprès des directeurs des musées d'art du Canada. Parmi les membres fondateurs, signalons William Withrow du Musée des beaux-arts de l'Ontario, Ferdinand Eckhardt de la Winnipeg Art Gallery et Charles Comfort du Musée des beaux-arts du Canada (qui s'appelait à l'époque Galerie nationale du Canada). L'organisation a été constituée en personne morale en 2002; elle tentera sous peu d'obtenir le statut d'organisme de bienfaisance.

Le mandat de l'ODMAC et ses règles de gouvernance et de fonctionnement s'inspirent grandement de ceux de l'Association of Art Museum Directors (AAMD) établie à New York, qui regroupe 200 directeurs de musées d'art et dispose d'un budget de plus de 2 millions \$. Le secrétariat de l'ODMAC ne se compare toutefois pas à celui de l'AAMD qui compte cinq employés à temps plein dont deux se consacrent aux affaires gouvernementales à Washington, D.C.

Néanmoins, le comité exécutif de l'ODMAC (maintenant désigné sous l'appellation de conseil d'administration) n'a ménagé aucun effort au cours des cinq dernières années pour obtenir une subvention fédérale afin de créer un secrétariat.

Malgré le manque de personnel de secrétariat, l'organisation compte plusieurs réalisations importantes à son actif, particulièrement en matière de développement professionnel et de prise de position. « Nous avons remarquablement fait valoir nos points de vue compte tenu de nos ressources. »

(Nous poursuivrons la recherche et rédigerons un historique plus approfondi de l'organisation lorsque le temps nous le permettra. Les archives de l'ODMAC sont détenues par Bibliothèque et Archives Canada et par le Musée des beaux-arts du Canada. Cette recherche pourrait être réalisée par un stagiaire).

## MANDAT ET OBJECTIFS

### Énoncé de mission

L'ODMAC est une association de directeurs de musées et de galeries d'art sans but lucratif qui se sont regroupés pour atteindre les objectifs suivants :

- renforcer la position des musées et des galeries d'art du Canada;
- offrir un appui aux personnes et aux institutions;
- offrir un forum de discussion sur des questions liées à la profession.

### Mandat

L'ODMAC est un forum d'échange d'information qui vise à offrir des communications éclairées et collégiales et à élaborer et maintenir des normes de déontologie et de pratique pour les directeurs de musées d'art.

### Définitions

Les directeurs des musées d'art supervisent toutes les fonctions d'un musée d'art, y compris la direction artistique ou direction de la conservation; les collections; les expositions; les programmes éducatifs et publics; les ressources humaines; les finances; le développement; le marketing; et les installations.

L'ODMAC définit les « arts visuels » comme un éventail de pratiques comprenant, sans s'y limiter, la peinture, le dessin, la gravure de reproduction, la photographie, la sculpture, l'artisanat, le design, l'architecture, les arts de la scène, les installations et les médias numériques et électroniques utilisés à des fins d'expression créative.

### Vision et objectifs

L'ODMAC consolide l'expertise professionnelle des directeurs des musées d'art du Canada et rehausse leurs contributions et celles de leurs institutions à la société. L'ODMAC est reconnue comme une organisation professionnelle de premier plan qui fait la promotion des arts visuels et sert le public.

### L'ODMAC ...

- plaidera en faveur de la viabilité, de la croissance et de l'intégrité des arts visuels au Canada et ailleurs dans le monde;
- développera l'expertise professionnelle et le leadership des directeurs de musées d'art;
- consolidera les arts visuels en tant que composante vitale de communautés saines, vibrantes et diversifiées;
- préconisera l'appréciation des arts visuels, de l'histoire de l'art et de la conservation et l'engagement dans ces domaines;
- augmentera la capacité des musées d'art et des professionnels des musées d'art en recherche, diffusion et présentation de l'art visuel;
- favorisera le discours intellectuel rigoureux sur des questions de gouvernance déontologique et d'administration des musées.

« ...orienter le discours public sur les enjeux. »

« Nous préconisons l'héritage des arts visuels au Canada. »

# STRUCTURE : GOUVERNANCE ET EXPLOITATION

## I. Conseil d'administration

Le conseil d'administration est un organisme de gouvernance composé d'au plus sept administrateurs, dont un président, un vice-président (président désigné), un président sortant, un secrétaire, un trésorier et un ou deux membres à titre personnel.

Avant la création du secrétariat de l'ODMAC, l'organisme de gouvernance s'occupait de l'exploitation, « sur le coin du bureau du président », avec l'aide de l'équipe muséale du président. À cause du double rôle de gouvernance et d'exploitation et de la nature relativement informelle de l'organisation, cet organisme de gouvernance se nommait un comité exécutif. Depuis la constitution en personne morale, en 2002, l'organisme est légalement devenu un conseil d'administration et se nomme comme tel.

Le conseil d'administration préside aussi quatre comités permanents.

## II. Comités

Les moteurs créatifs de l'organisation sont les quatre comités permanents décrits comme suit dans les règlements administratifs de l'ODMAC :

- Collections;
- Promotion et défense des intérêts (anciennement nommé Affaires gouvernementales);
- Affaires juridiques;
- Développement professionnel.

Presque toutes les mesures de suivi transitent par au moins un comité. Les comités sont le premier lieu de discussion des questions d'intérêt. Les comités élaborent des solutions, dirigent des initiatives, procèdent à des recherches et fournissent de la valeur pour nos interlocuteurs. Les membres des comités sont appelés à assumer les rôles suivants :

- conseillers ou consultants auprès du directeur général (p. ex., contrat sur la recherche de provenance des biens culturels de l'ère de l'Holocauste);
- éditeurs (p. ex., mémoires de recherche sur le droit d'auteur préparés par le directeur général);
- stratèges (p. ex., questions de promotion et défense des intérêts);
- négociateurs (p. ex., médiation sur le barème d'honoraires des artistes);
- organisateurs (p. ex., réunions de l'ODMAC);
- créateurs (p. ex., guides sur l'aliénation);

- membres d'un groupe de travail (p. ex., révisions des règlements administratifs);
- intellectuels (p. ex., forums de discussion informels sur divers sujets).

Les comités ont grandement contribué à assurer la productivité et la pertinence de l'organisation et lui ont permis d'aller de l'avant sur certaines questions et certains projets particuliers.

## III. Directeur général et secrétariat

Pour la première fois depuis sa création, l'ODMAC a embauché un directeur général. « L'ODMAC n'est plus simplement un lieu de rencontre ou un genre de club, mais se transforme en une organisation plus professionnelle et se dote d'un secrétariat. »

« Nous pourrions exercer une plus grande influence en ayant un directeur général. Nous devrions être dirigés par nos membres, mais vient un temps où le conseil d'administration doit prendre les rênes sur certaines questions. »

Le conseil d'administration et le directeur général se sont réunis pendant deux jours pour préparer des politiques de gouvernance qui assurent l'équilibre entre la gouvernance et le fonctionnement, ainsi qu'une politique sur l'autorité exécutive. (Ce lac à l'épaule s'est voulu une étude approfondie de chaque élément du plan de mise en œuvre).

## IV. Membres

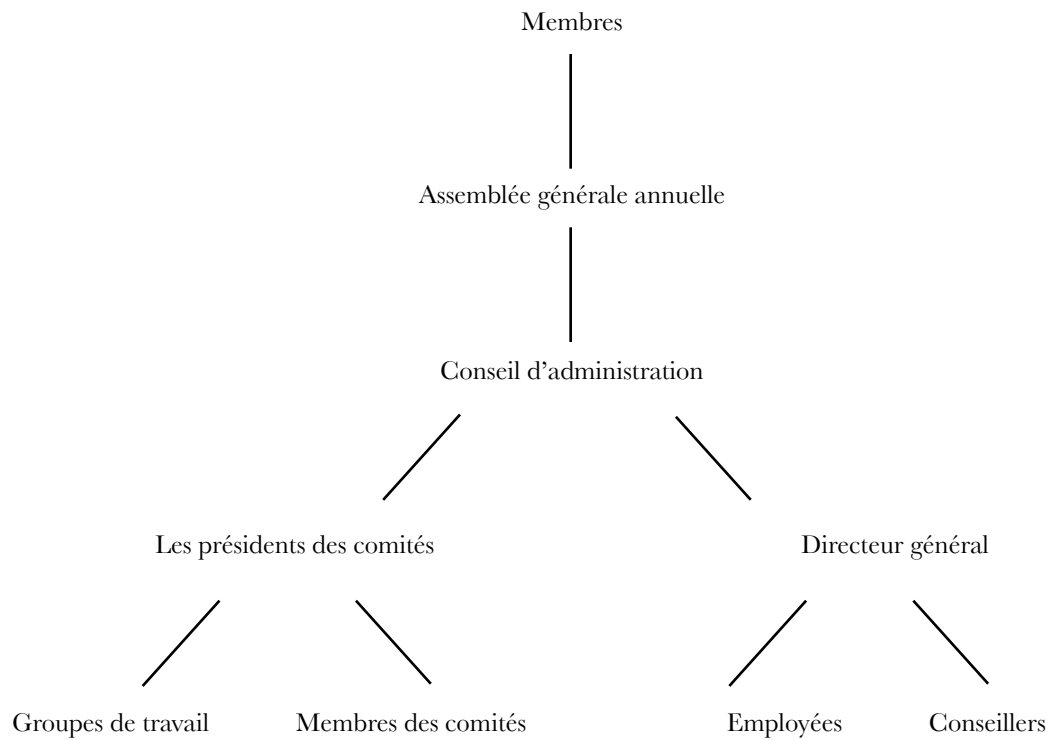
L'admissibilité à l'ODMAC en tant que membre est régie par une clause particulière des règlements administratifs, bien que les membres actuels se sont engagés à se conformer aux guides professionnels en matière de déontologie et de pratiques exemplaires.

Le principal critère d'admissibilité à l'adhésion est que la personne occupe la plus haute fonction de direction (directeur général, président et chef de la direction, directeur/conservateur) d'une galerie d'art ou d'un musée d'art reconnu dont le budget est supérieur à 250 000 \$. Le but de ce seuil budgétaire est d'assurer que l'organisation demeure compacte et utile pour un groupe de professionnels qui partagent des préoccupations et des valeurs relativement semblables.

L'ODMAC demeure fermement convaincue que sa réussite est intimement liée à la réalisation de ses

initiatives axées sur les membres. Comme l'a dit un des participants à une téléconférence : « L'ODMAC tire sa force du fait qu'elle rassemble des personnes aux profils variés et à l'expérience diversifiée. »

## ORGANIGRAM





## PRINCIPES DIRECTEURS ET CARACTÉRISTIQUES DÉTERMINANTES

Le mandat de l'ODMAC exprime sa fonction principale et ses valeurs sur lesquelles reposent nos principes directeurs et nos caractéristiques déterminantes. Tous les principes et les caractéristiques décrits ci-dessous découlent de discussions avec les membres de l'ODMAC.

L'ODMAC reconnaît son rôle de promotion et de défense des arts visuels dans l'objectif d'augmenter la participation du public, d'assurer une plus grande viabilité aux musées d'arts et une plus grande reconnaissance des professionnels. L'ODMAC s'associe aux artistes et aux autres travailleurs du milieu culturel pour promouvoir la vigueur du secteur des arts visuels au sein de la société. Son principal rôle en matière de sensibilisation est de soutenir ses membres et de faire mieux connaître la contribution des musées d'art à la société.

L'ODMAC sert l'intérêt et la confiance du public et oriente le discours public sur le rôle des arts dans la société. «J'ai été très impressionné par la capacité

« Je veux que l'ODMAC soit mon porte-parole sur la scène nationale. »

de l'ODMAC de mobiliser très rapidement sa communauté et ses ressources sur des questions spécifiques, de les étudier sous tous les angles, d'évaluer l'environnement et de développer une stratégie appropriée. »

L'ODMAC valorise et encourage l'intégrité et l'excellence professionnelle par l'élaboration de guides sur les pratiques exemplaires et la déontologie.

L'ODMAC est une organisation participative orientée vers ses membres. Nous encourageons activement nos membres à participer aux comités et sollicitons leur expertise pour certains projets.

L'ODMAC collabore avec d'autres organisations ou entités qui poursuivent des objectifs communs. À titre d'organisation de professionnels, l'ODMAC présente délibérément ses membres comme étant des professionnels qui œuvrent dans des institutions. L'ODMAC ne regroupe pas des institutions, mais bien des directeurs de musées d'art.

En tant que regroupement, les directeurs de musées d'art affichent une certaine cohésion. Il n'en demeure pas moins que les institutions qu'ils dirigent ont des besoins diversifiés. Par exemple, les galeries d'art universitaires ont des préoccupations particulières que n'ont pas les galeries d'art gérées par des municipalités.

Les recommandations professionnelles de l'ODMAC sont fondées sur des assises juridiques, morales et déontologiques, mais ne sont pas formulées dans un environnement réglementaire.

L'identité nationale des membres de l'ODMAC et des institutions qu'ils dirigent est un aspect vital pour comprendre les enjeux auxquels le secteur fait face et y réagir adéquatement. Pour ce faire,

Durant les consultations, nous avons recensé les termes suivants pour décrire l'ODMAC :

Nous...

- sensibilisons
- réseautons
- menons
- mobilisons
- diffusons
- agissons comme mentors

Nous sommes...

- une profession
- un réseau
- un groupe de réflexion

Nous avons...

- le savoir
- l'intégrité
- la crédibilité
- les valeurs
- le pouvoir

Nous sommes une organisation...

- professionnelle
- éthique
- collégiale
- informelle
- productive
- stratégique
- unie
- diversifiée
- conceptuelle
- expérimentale
- franche

l'ODMAC agit comme le porte-parole collectif des directeurs des musées d'art : « L'ODMAC assume une présence plus nationale. Je veux que l'ODMAC soit mon porte-parole sur la scène nationale ».

Par ailleurs, l'internationalisme favorise l'interconnexion. La présence de l'ODMAC sur la scène internationale l'aide à élaborer des guides sur des pratiques exemplaires et modèles de gouvernance et lui permet aussi d'acquérir un savoir mondial. Le rôle international de l'ODMAC vise un triple objectif : promouvoir l'art visuel canadien à l'étranger; relier les membres de l'ODMAC à leurs pairs; et relier l'ODMAC à des organisations semblables telles que l'Association of Art Museum Directors (É.-U.) et la National Museum Directors' Conference (R.-U.).

# FONCTION

## **Promotion et défense**

Les musées d'art jouent un rôle précieux et vital en matière de diffusion, d'interprétation et de préservation du patrimoine artistique et culturel dans nos collectivités. Ils facilitent l'accès à l'art visuel et la participation du public. Les directeurs des musées d'art sont des architectes sociétaux et des leaders sociaux qui sont responsables de notre héritage culturel commun. Ils doivent avoir des connaissances, des compétences et de l'expertise dans une foule de fonctions muséales. L'une des deux fonctions fondamentales de l'ODMAC est donc de plaider au nom de ses membres en faveur des outils et de l'environnement (financement, politiques, publics, infrastructure, ressources, professionnalisme) qui sont nécessaires à l'accomplissement de leur rôle essentiel.

Les membres de l'ODMAC représentent une masse critique de dirigeants muséaux qui, ensemble, ont un pouvoir de représentation. Notre rôle de promotion et défense offre au secteur canadien des arts visuels une voix nationale et internationale forte.

Bien que nos interventions auprès du gouvernement s'inscrivent souvent dans un contexte de réaction, l'ODMAC souhaite être le plus proactif possible et entend identifier les problèmes, formuler des stratégies et mettre les solutions en œuvre.

## **Développement professionnel**

La deuxième fonction fondamentale de l'ODMAC est de faciliter le développement professionnel de ses membres. À cette fin, elle facilite le réseautage avec les pairs et élabore des guides sur les pratiques exemplaires. Les deux assemblées annuelles de l'ODMAC offrent les meilleures occasions de développement professionnel. Elles donnent lieu à des échanges de haut niveau sur des questions de gouvernance, d'administration de musée, d'art visuel, d'histoire de l'art et de conservation.

Tout en offrant aux directeurs des musées des occasions d'améliorer leurs connaissances spécialisées, l'ODMAC veille à l'épanouissement de la nouvelle génération de dirigeants des musées.

Le cadre dans lequel l'ODMAC fonctionne est plus conceptuel que technique. D'autres associations muséales ont couvert efficacement les aspects techniques relatifs à l'administration d'un musée.

## **Recherche**

À son rôle d'appui au développement professionnel, l'ODMAC ajoute une capacité de recherche. Les directeurs des musées d'art se doivent de réfléchir à l'orientation du secteur des arts visuels et des institutions. Si certaines études leur permettent de mieux comprendre les enjeux, les directeurs des musées d'art sauront mieux faire participer leurs publics. Les outils de recherche permettent donc à l'ODMAC d'orienter les politiques publiques et d'aider ses membres à mieux comprendre leur rôle d'architectes sociétaux et de leaders sociaux.

Les initiatives de recherche facilitent la mise en œuvre des objectifs de l'association en matière de développement professionnel et de promotion et défense des intérêts. Les études servent notamment :

- à élaborer des guides de pratiques exemplaires;
- à analyser et à réviser des lois, politiques et structures qui ont des incidences sur les musées d'art;
- à indiquer l'orientation et la capacité de changement;
- à élaborer des stratégies éclairées et à apporter des solutions aux problèmes;
- à évaluer le secteur et à établir des points de comparaison
- à mieux comprendre certains enjeux dans le contexte muséal.

Les projets de recherche peuvent aborder divers sujets, notamment certains aspects des collections; le droit d'auteur; le financement des musées; la vigueur des institutions et du secteur; la situation et le contexte internationaux; et les relations entre les artistes et les institutions. La fonction de recherche relève de la responsabilité commune de tous les comités.

## **Communication**

L'efficacité des communications est cruciale pour assurer la participation continue des membres et la pertinence de l'organisation.

L'échange d'information entre les membres et entre l'ODMAC et ses partenaires s'effectue de diverses façons :

- deux assemblées annuelles
- courriels sur les dernières nouvelles
- site Web
- forums de discussion
- mémos et mémoires

## QUESTIONS D'INTÉRÊT ET PROJETS : APERÇU DES ACTIVITÉS

Voici une liste de toutes les questions auxquelles s'intéresse actuellement l'ODMAC, ainsi que des projets qui sont déjà en cours ou qui le seront d'ici 2010 :

### **Promotion et défense des intérêts**

**Plan de Promotion et défense :** L'ODMAC préparera l'ébauche d'un plan stratégique sur le lobbying constant auprès des politiciens.

**Politique muséale :** Les efforts se poursuivent pour que soit adoptée une nouvelle politique muséale

**Conseil des Arts du Canada :** L'ODMAC continue de plaider en faveur d'une augmentation du financement des arts visuels.

**Diplomatie culturelle internationale :** L'ODMAC invite le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et le ministère du Patrimoine canadien à financer des échanges internationaux d'expositions et à engager des dépenses culturelles dans les festivals internationaux et les ambassades.

**Services de transport d'expositions :** Depuis que l'Institut canadien de conservation a annoncé qu'il mettrait fin aux services de transport d'expositions à compter d'avril 2008, l'ODMAC s'efforce activement de trouver une solution au problème. Une campagne d'envergure sera lancée à l'automne 2007.

### **Recherche sur la provenance de biens culturels de l'ère de l'Holocauste**

Le ministère du Patrimoine canadien a mandaté l'ODMAC pour réaliser une évaluation des besoins en recherche de provenance des biens culturels de l'ère de l'Holocauste. Le rapport final sera soumis à Patrimoine canadien le 30 septembre 2007.

### **Négociations sur le barème des droits**

L'ODMAC et l'AMC entreprendront des négociations avec le CARFAC/RAAV dans le cadre d'un processus de médiation à l'automne 2007. Nous devons préparer un mémoire de 30 à 40 pages à l'intention du médiateur.

### **Droit d'auteur**

**Recherche :** Le directeur général procède actuellement à une étude et à la rédaction de cinq documents sur les divers aspects du droit d'auteur reliés aux musées d'art. Les documents porteront sur les sujets suivants :

- incidences et interprétation de « l'exception pour utilisation équitable » pour les musées d'art;

- responsabilités morales et légales des musées d'art par rapport au droit d'exposition et au droit de reproduction;
- subsistance du droit d'auteur dans les reproductions photographiques des œuvres d'art du domaine public;
- étude comparative de la législation sur le droit d'auteur de divers pays, sous l'angle de leurs incidences sur les musées d'art;
- administration commune du droit d'auteur.

Le document sur le droit d'exposition sera présenté à la direction de la politique sur le droit d'auteur du ministère du Patrimoine canadien le plus tôt possible. La rédaction de tous ces documents devrait être terminée au 31 décembre 2007.

**Exposé :** Le directeur général présentera également un exposé de 40 minutes sur les questions internationales de droit d'auteur au comité pour les affaires juridiques du Conseil international des musées dans le cadre de la Conférence de l'ICOM, à Vienne, le 22 août 2007. Cet exposé sera une adaptation de celui qu'il a présenté à l'Université de Lethbridge en février 2007.

**Pratiques exemplaires :** Divers modèles de licences de droit d'auteur et un document sur les pratiques exemplaires en matière d'administration de droit d'auteur seront ébauchés.

**Promotion et défense :** Patrimoine canadien et Industrie Canada proposeront très bientôt des amendements à la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada. L'ODMAC doit être prêt à réagir immédiatement et avec autorité. Selon le contenu du projet de loi imminent, ce dossier pourrait devenir très important à la rentrée parlementaire.

### **Étude économique du secteur des arts visuels**

L'ODMAC souhaite procéder à une étude économique exhaustive du secteur des arts visuels. Nous sommes actuellement en pourparlers avec le Conseil des Arts du Canada concernant les modalités d'une telle étude qui sera vraisemblablement entreprise par plusieurs partenaires après le Sommet sur les arts visuels.

### **Pratiques exemplaires**

L'ODMAC élabore des guides de pratiques exemplaires dans divers domaines d'activité des directeurs de musées d'art. L'objectif est de se doter

de guides semblables à ceux de l'AAMD. Voir la section sur la mise en œuvre pour un supplément d'information sur la production de ces guides.

**Collections :** Le comité des collections a créé un guide sur les pratiques exemplaires en matière d'aliénation et poursuivra son travail sur d'autres aspects relatifs aux collections publiques.

**Ressources humaines :** Le comité du développement professionnel est intéressé à créer un guide des pratiques exemplaires sur la gestion des ressources humaines dans les musées d'art.

**Droit d'auteur :** Voir la section sur le droit d'auteur.

### **Sommet sur les arts visuels**

L'ODMAC s'est associée à l'Association des musées canadiens et à d'autres associations du secteur des arts visuels pour présenter le Sommet des arts visuels, qui aura lieu du 25 au 27 novembre 2007.

L'ODMAC a collaboré à l'élaboration du programme et contribue à la planification logistique du sommet.

### **Réseaux régionaux informels**

Il a également été suggéré que l'ODMAC organise des réseaux régionaux informels pour ses membres. Il faudra évaluer le besoin réel de tels réseaux, car il existe déjà certaines associations telles que l'Atlantic Provinces Art Galleries Association (APAGA) et l'Ontario Association of Art Galleries (OAAG).

### **Étude sur le profil des membres de l'ODMAC**

L'ODMAC n'a pas suffisamment d'information sur ses membres et leurs associations. Certains souhaitent que nous procédions à une étude à cette fin, toutefois, les paramètres n'en ont pas encore été discutés.

### **Échanges/voyages des directeurs des musées d'art sur la scène internationale**

Le comité de développement professionnel souhaite organiser des voyages commerciaux internationaux, peut-être dans le cadre de l'Accord Canada-France pour la coopération et les échanges dans le domaine des musées, ou du programme Routes commerciales. L'ODMAC aura possiblement l'occasion de présenter une demande à Routes commerciales d'ici octobre 2007 ou à l'Accord Canada-France, d'ici février 2008.

### **Site Web**

Le site Web de l'ODMAC est présentement périmé, à cause d'un sinistre informatique qui a détruit le logiciel libre. Il faut rebâtir entièrement le site.

**Forum de discussion en ligne ou blogue :** Les membres ont exprimé le désir d'une section réservée pour l'échange d'information.

**Études réalisées disponibles en ligne :** Toutes les études réalisées par l'ODMAC pourraient être téléchargées à partir du site Web.

### **Énoncés de position**

L'ODMAC rédigera des énoncés de position qui lui permettront de réagir immédiatement lorsque la situation l'exige et qui définiront son profil organisationnel.

**Droit d'auteur :** Cet énoncé de position décrira les meilleurs intérêts des musées d'art en matière d'interprétation de droit d'auteur.

**STE :** Dans le cadre de sa démarche de lobbying, l'ODMAC procède à une recherche sur le recours aux services des transporteurs d'œuvres d'art au Canada.

**Intégrité artistique/censure :** Cet énoncé de position décrira notre position sur la liberté d'expression et la liberté de parole. Il est souvent proposé au Parlement d'adopter une législation en matière de censure.

### **Programme des assemblées de l'ODMAC**

Le programme, le thème et les conférenciers des assemblées de l'ODMAC seront déterminés de concert avec le comité du développement professionnel.

### **Consultations avec les partenaires**

Le directeur général est souvent invité à participer à des réunions et des consultations portant sur divers sujets. Il rencontre aussi personnellement plusieurs membres à la grandeur du Canada et continuera à le faire pour donner une grande visibilité à l'ODMAC sur la scène nationale et répondre aux besoins des parties intéressées. Parmi les consultations de cette année, mentionnons notamment la Consultation concernant le plan stratégique du Conseil des Arts du Canada; les révisions à la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels; les priorités du Programme Routes commerciales de Patrimoine canadien et les amendements à la Loi sur le droit d'auteur.

### **Communications régulières sur des sujets d'intérêt (mémos)**

Mémos fréquents aux membres de l'ODMAC pour les tenir informés des dernières nouvelles d'intérêt. Les mémos sont des documents semi-officiels qui ont pour objet de transmettre de l'information détaillée et pertinente.

## PRIORITÉS 2007-2008

Le conseil d'administration et les membres ont confirmé de manière catégorique que les priorités de l'ODMAC devaient porter de manière égale sur les activités de promotion et défense et sur le développement professionnel, et que les ressources devaient être allouées en conséquence. La recherche est un volet essentiel pour assurer l'efficacité des activités de promotion et défense.

Comme les ressources sont limitées (un employé et un budget restreint), les projets seront amorcés par le conseil d'administration, le directeur général ou les comités, mais seront évalués par tous ceux-ci. Le conseil d'administration et le directeur général alloueront les ressources appropriées aux projets des comités, en fonction des capacités de l'organisation. (Voir les Guides et modalités relatives aux comités).

### **Les projets suivants exigeront une participation importante du directeur général pour le reste de 2007 et 2008 :**

Modernisation du site Web	Terminé le 11 juillet 2007
Terminer la planification organisationnelle	15 août 2007
Mémoire sur le barème tarifaire	15 août 2007 (version préliminaire pour le 8 août)
Documents de promotion et défense/STE	15 août 2007
Exposé/atelier sur le droit d'auteur (ICOM)	22 août 2007
Recherche sur la provenance des biens culturels de l'ère de l'Holocauste	rapport dû le 30 septembre 2007
Planification – Sommet sur les arts visuels	l'événement a lieu le 25 novembre 2007
Révisions des règlements administratifs	version préliminaire le 24 novembre 2007
Programme de l'assemblée d'Ottawa	25 novembre 2007
Droit d'auteur (cinq documents)	31 décembre 2007
Plan de promotion et défense sur la scène nationale	31 janvier 2008
Accord Canada-France pour la coopération et les échanges dans le domaine des musées:	28 février 2008

### **Les projets suivants seront menés principalement par les comités et exigeront une participation minimale du directeur général pour le reste de 2007 :**

Sondage auprès des membres (CDP)	Rapport au 31 décembre 2007
Guides sur les pratiques exemplaires (COLL)	Version préliminaire en novembre 2008
Guides sur la recherche de provenance (COLL)	Ratifier à l'automne 2008

# MISE EN ŒUVRE : PLANS D'ACTION ET RÉSULTATS VISÉS 2007-2010

## Stratégies

### **Améliorer la fonctionnalité des comités et accroître la participation des membres**

Actuellement, la participation des membres aux comités est relativement faible (affaires juridiques : 5 membres; comité de promotion et défense : 15 membres; comité du développement professionnel : 9 membres; comité des collections : 12 membres. Total : 41 membres sur 86). Pour améliorer la participation, le conseil d'administration et le directeur général permettront aux comités d'être plus actifs, leur donneront une plus grande autonomie et leur confieront plus de responsabilités. Ils s'assureront que les ressources sont appropriées et adéquatement allouées aux projets des comités, en fonction du rôle et des priorités de l'organisation.

### **Modifier les assemblées de l'ODMAC**

Le comité du développement professionnel, avec la collaboration du directeur général, assumera la responsabilité du programme de développement professionnel des assemblées semestrielles. Le comité tentera d'inviter des conférenciers de grande qualité qui s'exprimeront sur des sujets pertinents, ce qui aura pour effet d'augmenter la participation des membres. Pour accroître nos revenus d'autofinancement, nous chargerons des frais d'inscription et de restauration qui couvriront les coûts toujours croissants des assemblées et du secrétariat en général.

### **Augmenter le revenu gagné**

L'ODMAC tire une partie importante de ses revenus du Conseil des Arts du Canada et d'autres sources gouvernementales. Pour atteindre un équilibre, il est donc important que nous augmentions nos revenus d'autofinancement. Nous y parviendrons en adoptant les trois mesures suivantes :

1. instaurer des frais d'inscription et de restauration lors des assemblées;
2. augmenter graduellement les cotisations;
3. veiller à ce que tous les directeurs de musées d'art du Canada maintiennent leur adhésion à l'ODMAC.

### **Processus annuel de planification et d'établissement des priorités**

L'ODMAC maintiendra un processus d'établissement des priorités et d'allocation des ressources. Le plan organisationnel est un document

évolutif qui sera révisé annuellement.

### **Maintenir la transparence de l'organisation**

L'ODMAC a toujours communiqué étroitement avec ses membres et entend continuer de les tenir informés sur les questions d'intérêts et les activités de représentation. L'ODMAC entend également consulter rigoureusement les membres sur divers enjeux et les inviter à contribuer selon leur expertise.

## Résultats visés à long terme

### **Publication de guides sur les pratiques exemplaires :**

Les guides de l'ODMAC sur les pratiques exemplaires et la déontologie seront élaborés sur une période de 3 à 4 ans sous la responsabilité des comités pertinents. Ils seront ensuite compilés en un seul classeur, au bureau de l'ODMAC à Ottawa. Une fois la série complétée, l'ODMAC allouera des fonds pour l'impression d'un ouvrage les regroupant tous, sous le titre *Pratiques professionnelles pour les musées d'art au Canada*. Cette publication sera conçue selon le modèle de la publication *Professional Practices for Art Museums* de l'Association of Art Museum Directors.

L'ouvrage comportera les chapitres suivants :

1. Introduction aux pratiques exemplaires
2. Mission, politiques et planification à long terme des musées
3. Collections et acquisitions
4. Programmes publics
5. Finances et développement
6. Aspects juridiques des musées d'art (y compris, le droit d'auteur)
7. Installations matérielles
8. Ressources humaines
9. Directeur d'un musée d'art
10. Annexes :
  - Code de déontologie des directeurs de musées d'art (y compris les lignes directrices relatives à l'aliénation)
  - Aspects particuliers relatifs aux musées d'art universitaires et collégiaux
  - Recommandations de politiques

### **Politiques organisationnelles et règlements administratifs de l'ODMAC :**

En plus de la mise à jour des règlements administratifs (devant être adoptés en juin 2008), l'ODMAC prévoit élaborer les politiques suivantes :

1. Politique sur les limites de la direction
2. Politique sur l'intervention dans des différends qui concernent des directeurs de musées
3. Politique sur les procédures d'adhésion
4. Autres

**Abréviations :**

CDP : comité de développement professionnel  
COLL : comité des collections  
JURI : comité des affaires juridiques  
CPDI : comité de promotion et défense des intérêts  
DG : directeur général  
CA : conseil d'administration

**Plan organisationnel de l'ODMAC :**

Ce plan organisationnel sera un document distinct qui comprendra toutefois les plans d'action des comités.

**Résultats visés des comités**

Le secrétariat de l'ODMAC conservera un classeur des procès-verbaux et des documents de réunions de chaque comité. Le conseil d'administration élaborera des « Guides et modalités relatifs aux comités » qui porteront notamment sur les obligations de rendre compte, les responsabilités des présidents et employés, les obligations des membres, les approbations de projets et les allocations de ressources.

**Recherche**

Les études et autres documents de recherche seront affichés sur le site Web de l'ODMAC.

**Plans d'action des comités**

Le Plan d'action se compose des quatre plans d'action élaborés par les comités. Presque tous les éléments de suivi sont orientés vers au moins un comité; les autres relèvent uniquement de la responsabilité du directeur général ou du conseil d'administration. Ce plan offre un cadre pour établir la priorité des initiatives en fonction de nos ressources humaines et financières limitées. Ce plan est flexible.

Les plans d'action traduisent nos quatre fonctions principales sous une forme tangible, et indiquent les résultats visés qui accompagnent chaque initiative.

Les résultats visés comprennent les guides sur les pratiques exemplaires, les forums de discussions, les séances de développement professionnel lors des assemblées annuelles et les études de recherche.



# PLAN D'ACTION DU COMITÉ DE PROMOTION ET DÉFENSE DES INTÉRÊTS

## Mandat :

Le comité de promotion et défense des intérêts...

- transmet aux responsables des politiques des communications bien informées et collégiales sur des questions relatives aux musées d'art;
- établit de façon proactive des relations avec les agences et les ministères sur des questions pertinentes;
- réagit aux initiatives gouvernementales;
- favorise la symbiose intergouvernementale dans les questions qui ont des incidences sur les arts visuels et les musées d'art;
- plaide en faveur de l'appui du gouvernement aux arts;
- favorise une plus grande appréciation des arts visuels parmi les visiteurs et le public;
- élabore des stratégies sur le rôle d'ambassadeur des arts visuels de l'ODMAC;
- tente d'améliorer la position des musées d'art parmi les partenaires;
- tente de faire mieux reconnaître l'expertise professionnelle des directeurs de musées d'art.

## Questions d'intérêt :

### Financement équitable du secteur des arts visuels

**Étude économique** : Le comité désire réaliser une étude économique sur le secteur des arts visuels.

**Conseil des Arts du Canada** : Le comité cherche à améliorer le financement de la section des arts visuels.

**Patrimoine canadien** : Le comité unira ses efforts à ceux d'autres organismes pour faire adopter une nouvelle politique muséale.

**Coalition canadienne des arts** : Par son appui à cette coalition, le comité plaide en faveur d'un financement accru au Conseil des Arts du Canada.

### Financement pour la diffusion de la culture à l'étranger

Le comité fera des pressions pour le rétablissement et l'augmentation du financement au Secteur de la diplomatie ouverte du MAECI.

### Services de transport des expositions

Un sous-groupe du comité de promotion et défense des intérêts a formé le groupe de travail sur les STE, qui plaidera en faveur d'un service de transport des expositions soutenu par le gouvernement fédéral.

### Symposium et rapport de recherche :

#### Conséquences des relations intergouvernementales sur les arts

### Plan national de promotion et défense des intérêts

Pour atteindre ces objectifs à long terme, l'ODMAC doit assurer une présence soutenue auprès des politiciens et des divers organismes. Le comité élaborera un plan stratégique décrivant nos efforts de sensibilisation proactifs. Notre plan de promotion et défense des intérêts comprendra les éléments suivants :

- énoncé de valeur de l'ODMAC
- énoncé de position de l'ODMAC sur diverses questions
- évaluation de l'environnement
- énoncé sur la valeur des arts visuels
- une plus grande appréciation des musées d'art par le public
- l'art dans les écoles
- exposition dans les médias

- préparation en vue d'élections fédérales
- symbiose intergouvernementale
- recherche

**Réagir aux questions de promotion et  
défense en temps opportun :**

Projet et composante	Comité	Résultats visés	Date du début jj/mm/aa	Date de la fin jj/mm/aa
Groupe de travail / STE	CPDI/DG	Document : Stratégie du groupe de travail	01/06/07	Jusqu'à la remise en vigueur du service
Plan national de promotion et défense des intérêts	CPDI/DG	Document : Plan de promotion et défense	01/07/07	01/10/07
Recherche : étude économique du secteur des arts visuels	CPDI	Rapport de recherche : Aspects économiques des arts visuels		Dépend du Sommet sur les arts visuels
Promotion et défense : financement pour la diffusion de la culture à l'étranger	CPDI			Long terme
Promotion et défense : coalition canadienne des arts	CPDI			Long terme
Promotion et défense : politique muséale	CPDI			Long terme
Promotion et défense : relations intergouvernementales	CPDI	Symposium et rapport de recherche : Conséquences des relations intergouvernementales sur les arts		

## PLAN D'ACTION DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

### Mandat :

Le comité du développement professionnel ...

- facilite l'examen philosophique et en profondeur de facteurs et de tendances actuels de portée internationale, nationale et régionale;
- transmet des conseils sur le développement d'initiatives pratiques qui renforcent les capacités des directeurs des musées d'art et leur permettent de mieux comprendre certaines questions liées à la profession;
- procède à des études et les diffuse;
- transmet des conseils sur le développement du contenu des assemblées des membres.

Le comité du développement professionnel de l'ODMAC aura un cadre conceptuel et abordera les dossiers sous un angle global (p. ex., commissionnaire pour les biennales, contrats des artistes, gestion des différends).

### Questions d'intérêt, projets et activités :

#### Mentorat

L'ODMAC facilite de manière informelle le rôle de mentor des directeurs des musées d'art.

#### Étude sur le profil des membres de l'ODMAC

L'ODMAC n'a pas suffisamment d'information sur ses membres et leurs associations. Certains souhaitent que nous procédions à une étude à cette fin, toutefois, les paramètres n'en ont pas encore été discutés.

#### Échanges/voyages des directeurs des musées d'art sur la scène internationale

Le comité de développement professionnel souhaite organiser des voyages commerciaux internationaux, peut-être dans le cadre de l'Accord Canada-France pour la coopération et les échanges dans le domaine des musées ou du programme Routes commerciales. L'ODMAC aura possiblement l'occasion de présenter une demande à Routes commerciales d'ici octobre 2007 ou à l'Accord Canada-France, d'ici février 2008.

### Assemblées annuelles

Les deux assemblées annuelles de l'ODMAC offrent les meilleures occasions de développement professionnel. Toutefois, il faudrait qu'elles soient davantage axées sur un thème pertinent aux questions faisant l'objet des débats. Parmi les thèmes potentiels des futures assemblées, mentionnons :

- l'expérience des visiteurs
- la gouvernance
- les ressources humaines
- la crise d'identité des musées d'art
- la mesure du succès

Le comité améliorera et étoffera la programmation et les activités de développement professionnel des assemblées de l'ODMAC. Les membres souhaitent qu'on leur présente plus de cas concrets, qu'on invite des conférenciers de haut niveau et qu'on discute en profondeur des questions à l'ordre du jour.

### Site Web

Le site Web de l'ODMAC est présentement périmé, à cause d'un sinistre informatique qui a détruit le logiciel libre. Il faut rebâtir entièrement le site.

**Forum de discussion en ligne ou blogue :** Les membres ont exprimé le désir d'une section réservée pour l'échange d'information.

**Études réalisées disponibles en ligne :** Toutes les études réalisées par l'ODMAC pourraient être téléchargées à partir du site Web.

**Facebook :** L'ODMAC a créé un groupe sur Facebook auquel seuls ses membres ont accès.

### Pratiques exemplaires et publication d'exemples concrets

L'ODMAC élabore des guides de pratiques exemplaires dans divers domaines d'activité des directeurs de musées d'art. L'objectif est de se doter de guides semblables à ceux de l'AAMD. **Ressources humaines :** le comité de développement professionnel est intéressé à élaborer des pratiques exemplaires sur la gestion des ressources humaines dans les musées d'art. Le comité examinera la faisabilité de faire des recherches et de publier des exemples concrets qui illustrent des situations auxquelles les musées d'art font face.

### Créer des liens plus étroits avec l'AAMD

Quelles activités de développement professionnel l'AAMD offre-t-elle à ses membres? L'ODMAC peut-elle créer des liens plus étroits avec l'AAMD? Pouvons-nous organiser des assemblées communes?

### Congrès de l'AMC

Le comité invitera l'Association des musées canadiens à inclure un volet plus spécifique aux galeries d'art à son congrès annuel.

### Programme national pour les futurs directeurs

L'ODMAC pourrait s'associer avec des institutions d'enseignement supérieur pour créer un programme national à l'intention des futurs directeurs de musées. Catherine Cole a déterminé dans son étude que le secteur des arts visuels connaîtrait une crise des ressources humaines au cours de la prochaine décennie. Il y a très peu de muséologues et de directeurs de musées d'expérience au Canada et plusieurs d'entre eux prendront leur retraite au cours des cinq à dix prochaines années. L'ODMAC joue un rôle important dans l'éducation des travailleurs culturels et les aide à se préparer à combler des postes de direction dans les musées

d'art.

### Format de prestation

Les activités de développement professionnel peuvent être offertes sous l'une ou l'autre des formes suivantes :

- forums de discussion en ligne
- blogue réservé aux membres
- site Web au contenu plus élaboré
- rapports de recherche affichés en ligne
- tables rondes
- symposiums
- collaborations avec des établissements d'enseignement supérieur
- exemples concrets, études de cas

Projet et composante	Comité	Résultats visés	Date du début jj/mm/aa	Date de la fin jj/mm/aa
Reconstruction du site Web	DG	Site Web	09/07/07	01/08/07
Assemblée de l'ODMAC, automne 2007	CDP	Thème, conférenciers	24/07/07	01/11/07
Étude sur les membres	CDP/ DG	Étude et rapport	24/07/07	31/12/07
Accord Canada-France pour la coopération et les échanges dans le domaine des musées	CDP/ DG	Étude de faisabilité initiale	24/07/07	31/12/07
Accord Canada-France pour la coopération et les échanges dans le domaine des musées	CDP/ DG	Demande de subvention à l'Accord Canada-France	01/01/08	28/02/08
Assemblée de l'ODMAC, printemps 2008	CDP	Thème, conférenciers	01/01/08	01/05/08
Pratiques exemplaires : ressources humaines	CDP	Pratiques exemplaires en ressources humaines	01/06/08	Prél. le 01/11/08; ratifié au printemps 2009
Programme national pour les futurs directeurs de musées d'art	CDP	Étude de faisabilité	2009	2011
Exemples concrets	CDP	Publication d'exemples concrets	2010	2012

## PLAN D'ACTION DU COMITÉ DES COLLECTIONS

### Mandat :

Le comité des collections...

- fait des recherches sur des sujets et des pratiques liés à la constitution des collections et aux collections dans les musées d'art;
- tient compte du contexte intellectuel et matériel de l'entretien des collections;
- élabore des guides de pratiques exemplaires sur divers aspects relatifs à la constitution des collections et à leur entretien;
- fournit un forum de discussion sur la constitution des collections en tant que fonction essentielle des musées d'art.

### Questions d'intérêt :

**Aliénation** : Bien que la politique d'aliénation soit presque terminée (adoption prévue en mai 2007), le comité devrait élargir la portée de ses études sur le sujet : les crises des réserves, la constitution périodique des collections et les « considérations pratiques et les pièges » de l'aliénation.

**Restitution des biens culturels de l'ère de l'Holocauste** : l'ODMAC a accepté d'effectuer une recherche pour le compte du ministère du Patrimoine canadien, devant mener à l'évaluation des besoins des musées d'art pour déterminer les paramètres de cette question et les besoins en ressources pour s'acquitter de leur obligation morale. Le comité des collections agira en tant qu'organisme consultatif dans l'examen du sondage et la préparation des recommandations finales. (Penser aussi au rapatriement des artefacts des Premières nations, aux antiquités et à l'art asiatique).

**Gestion des collections** : préservation (entreposage, sécurité, rangement des œuvres qui n'appartiennent pas à l'institution); conservation; infrastructure; et prêts d'œuvres d'art. *Accès public et collections éducatives* : Quelles sont les pratiques actuelles en ce qui a trait à la division des collections – par exemple, établissement d'une collection éducative distincte de la collection principale?

**Questions liées aux acquisitions et aux donateurs** : Quelle est la conséquence de la constitution des collections fondées sur les donateurs pour les institutions qui ont très peu de budgets d'acquisitions? Pressions exercées pour que les acquisitions se fassent directement, comme les dons « forcés » de dignitaires ou rattachés à une souscription. Examiner l'aspect prioritaire de la constitution des collections et des acquisitions dans le budget global de l'organisation.

**Examen de la désignation de catégorie A-Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (CCEEBC)** : Cette question n'est pas aussi critique qu'elle ne l'a été l'an dernier, mais le comité peut examiner les questions connexes.

## Plan d'action du comité des collections

Projet et composante	Comité	Résultats visés	Date du début jj/mm/aa	Date de la fin jj/mm/aa
Collections : Pratiques exemplaires	COLL/ DG	Guides sur l'aliénation	01/06/06	Ratifié le 29/05/07
Collections : Recherche de provenance	COLL/ DG	Évaluation des besoins pour la restitution des biens culturels de l'ère de l'Holocauste	01/05/07	30/09/07
Collections : Recherche de provenance	COLL/ DG	Guides sur la recherche de provenance des biens culturels de l'ère de l'Holocauste, antiquités, art asiatique et art des Premières nations.	30/09/07	Prél. le 30/06/08; ratifié à l'automne 2008
Collections : Pratiques exemplaires	COLL	Guides sur la gestion des collections	01/07/08	Prél. le 01/11/08; ratifié au printemps 2009
Collections : Pratiques exemplaires	COLL	Guides sur l'entretien des collections : Acquisitions et questions liées aux donateurs	01/07/09	Prél. Le 01/11/09; ratifié au printemps 2010
Collections : Pratiques exemplaires	COLL	Examen – désignation de la catégorie A - CCEEBC	En cours	En cours

## PLAN D'ACTION DU COMITÉ DES AFFAIRES JURIDIQUES

### Mandat :

Comité des affaires juridiques...

- étudie et donne des avis relatifs aux questions juridiques qui affectent les musées, les professionnels des musées et tout le secteur du patrimoine culturel, dans un contexte évolutif élargi;
- fait des recherches sur des questions juridiques (droit d'auteur, propriété des collections) qui ont des incidences sur les musées d'arts et sur le travail des professionnels des musées d'art;
- présente aux membres des opinions et des positions mûrement réfléchies et prises en connaissance de cause sur des questions juridiques ayant des incidences sur les musées d'art qui entretiennent collectivement notre patrimoine culturel;
- conseille le conseil d'administration en matière d'affaires juridiques liées à l'organisation.

### Questions d'intérêt :

**Droit d'auteur :** Le comité étudiera les questions de droit d'auteur liées aux musées d'art, notamment :

- incidences et interprétation de « l'exception pour utilisation équitable » pour les musées d'art;
- responsabilités morales et légales des musées d'art par rapport au droit d'exposition et au droit de reproduction;
- subsistance du droit d'auteur dans les reproductions photographiques des œuvres d'art du domaine public;
- étude comparative de la législation de divers pays en matière de droit d'auteur, ayant des incidences sur les musées d'art;
- administration commune du droit d'auteur.

Ce comité sera responsable de tous les travaux relatifs au droit d'auteur, à l'exception des négociations en cours sur les redevances avec le CARFAC/RAAV. Le comité est responsable d'élaborer des énoncés de position, de diriger les efforts de promotion et de défense et de faciliter les initiatives éducatives liées aux questions de droit d'auteur.

**Règlements administratifs :** Le comité présentera une nouvelle version des règlements administratifs au conseil d'administration, pour adoption à l'AGA du printemps 2008.

**Contrats :** Le comité étudiera les relations contractuelles entre les artistes et les musées d'art et tentera d'établir un partenariat avec le CARFAC et l'Association des marchands d'art du Canada, en vue de produire des modèles de contrats, de licences pour les droits d'exposition et de reproduction et d'ententes sur les acquisitions des musées.

**Censure :** Le comité élaborera un projet d'énoncé de position sur la censure, la liberté intellectuelle et la liberté d'expression reliées aux musées d'art et aux professionnels des musées d'art.

**Plan d'action du comité des affaires juridiques**

Projet et composante	Comité	Résultats visés	Date du début jj/mm/aa	Date de la fin jj/mm/aa
Droit d'auteur : recherche	JURI	Rapport de recherche : Incidences et interprétation de « l'exception pour utilisation équitable » pour les musées d'art	En cours	31/12/07
Droit d'auteur : recherche	JURI	Rapport de recherche : Droits d'exposition et de reproduction	En cours	31/12/07
Droit d'auteur : recherche	JURI	Rapport de recherche : Subsistance du droit d'auteur dans les reproductions photographiques des œuvres d'art du domaine public	En cours	31/12/07
Droit d'auteur : recherche	JURI	Rapport de recherche : Étude comparative de la législation de divers pays en matière de droit d'auteur	En cours	31/12/07
Droit d'auteur : recherche	JURI	Rapport de recherche : Administration commune du droit d'auteur	En cours	31/12/07
Droit d'auteur : exposé/atelier	DG	Affaires juridiques de l'ICOM à Vienne	22/08/07	22/08/07
Révision des règlements administratifs	JURI	Proposition de révisions	01/07/07	30/05/08
Position de l'ODMAC sur le droit d'auteur	JURI	Exposé de position, messages clés	01/01/08	30/06/08
Droit d'auteur : pratiques exemplaires	JURI	Directives administratives et modèles de contrats/licences	01/07/08	30/06/09
Censure et liberté d'expression	JURI	Exposé de position	01/07/08	30/06/09
Droit d'auteur : promotion et défense	JURI	Correspondance, notes de réunions, exposés de positions	En cours	Long terme